



CONSEIL MUNICIPAL DU 7 avril 2015

Convocation du 2 avril 2015

Etaient présents : F. BIGEARD (Maire), J. LAPIERRE (1^{er} adjoint), M. BRIGATTI (3^e adjoint), P. BOLLET (4^e adjoint), D. BONIN, J. HENRY, G. BUGNOT, V. VINCENT, G. BOUILLERET, M. ATWOOD, C. POULLEAU, G. JOUFFROY, B. BONIN.

*H. MOUCADEAU a donné procuration à M Atwood,
J. L. DERECLLENNE (2^e adjoint) a donné procuration à F. Bigeard.*

1- Sollicitation du Fonds Cantonal de développement territorial (FCDT) pour les travaux rue du Général de Gaulle,

Après délibération, le conseil approuve par 15 voix « pour » le projet d'aménagement sécuritaire de la rue du Général de Gaulle, ainsi que l'estimation du coût des travaux d'un montant de 190 512.58€ HT (maîtrise d'œuvre comprise et SICECO).

Le conseil municipal sollicite le concours financier du département dans le cadre du fonds cantonal de développement territorial (FCDT) à hauteur de 50 %.

La commune s'engage à ne pas débiter les travaux avant que le dossier de la demande de subvention au Département ne soit réputé complet.

Le conseil approuve par 15 voix « pour » le plan de financement prévisionnel suivant :

	Montant HT	Montant HT
Travaux	164 543 €	
Relevé topo	1 347 €	
Mission maîtrise œuvre	9 872.58 €	
<i>Sous-total</i>	<i>175 762.58 €</i>	
Subventions FCDT (50% sur le montant des travaux hors SICECO)		87 881.29 €
SICECO	14 750 €	
Autofinancement		102 631.29 €
TOTAL	190 512.58 €	190 512.58 €

2- Convention T'Ouche d'Arts,

Le conseil prend connaissance des modifications souhaitant être apportées à la convention avant signature.

Le conseil approuve à l'unanimité la convention dans les nouveaux termes (plus neutre) et autorise le maire à la signer.

3- Divers.

- Le locataire du logement 2 A rue du Presbytère a donné son préavis et quittera le logement le 19 avril 2015.

Le Maire est autorisé à signer un nouveau bail de location selon les mêmes conditions et modalités pour un loyer mensuel de 487.80 €.

- Le conseil déplore l'acharnement de la comcom envers la commune de Fauverney

concernant l'accueil et la restauration des enfants de la commune à l'ancienne épicerie, sachant que la commune prend à sa charge la totalité des investissements liés.

- Le dossier de demande de subvention DETR pour les allées du cimetière a été déposé en préfecture.
- La réfection de la chaussée sur le pont de l'ouche est annoncée par le conseil départemental à partir de ce jour.
- Demande au conseil départemental pour effectuer le fléchage de la ZAE de Boulouze.
- Le radar pédagogique Rue de la madeleine a été endommagé ainsi que le mât et le lampadaire.

Le Maire , François BIGEARD

